



Le RGPD (Règlement Général de la Protection des Données) est une nouvelle réglementation européenne qui concerne la protection des personnes physiques en apportant un soin particulier aux traitements des données à caractère personnel.

Ce nouveau règlement impacte également les associations quant à l'attitude à avoir face à ces traitements, en particulier par rapport aux dispositions de la Loi Informatique et Liberté du 6 janvier 1978.

Du fait de l'inscription d'un coureur à l'épreuve « 24 heures Touraine VTT », l'association détient des données personnelles informatiquement et sur papier.

Dans un souci de respect de cette réglementation, l'association se doit d'informer sur la gestion des données en sa possession.

Ainsi, voici quelles sont les données et le traitement qui leur est réservé :

1- Format papier : données utiles à l'inscription de chaque coureur à l'épreuve

- Bulletin d'inscription :
 - Nom, prénom, année de naissance, adresse mail, n° licence, adresse postale et n° de téléphone
 - Conservé de sa réception jusqu'à un mois maximum après l'épreuve. Détruit (brûlé) passé ce délai
- Certificat médical :
 - Conservé de sa réception jusqu'à un mois maximum après l'épreuve. Détruit (brûlé) passé ce délai
- Copie licence
 - Conservée de sa réception jusqu'à un mois maximum après l'épreuve. Détruite (brûlée) passé ce délai

2- Format informatique

- Tableau d'inscription :
 - Nom, prénom, année de naissance, adresse mail, n° licence, adresse postale et n° de téléphone
 - Etabli dès réception des bulletins d'inscriptions et conservé à des fins statistiques
 - Tableau transmis par mail à la société de chronométrage qui garantit également le respect de la RGPD
- Messagerie :
 - Adresse mail des participants.
 - Conservée pour envoi éventuelle d'informations sur l'épreuve ainsi que la publicité de l'épreuve à venir

En s'inscrivant à l'épreuve, chaque coureur accepte les modalités de gestion des données personnelles mises en place par l'association « 24 heures Touraine VTT » sauf avis contraire exprimé par écrit.